

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

Nombre de membres

afférents au conseil municipal : 14
en exercice : 14
qui ont pris part au vote : 14

Date de convocation : 14/01/2021
Date d'affichage : 21/01/2021

L'an deux mil-vingt-un, le vingt un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Olivier BARRE, Rachid DAHCHOUR, Mathieu LAGET, Jean-Jacques LENAERT, Vincent MALAVIALLE, Patrice OUACHEE et Vincent VANDEPUTTE, Mmes Delphine FOUBERT, Jacqueline LUCAS, Dominique MARTIS et Valérie PALAMINI

M. Vincent MALAVIALLE a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de la CCPE

Après avoir eu lecture du rapport de la CLECT, suite à la prise de compétences zone d'activité économique (ZAE) approuvé par la CCPE le 03 décembre 2020, le Conseil Municipal doit délibérer également sur le contenu de ce rapport. Les charges transférées concernent la création, l'aménagement et la gestion des ZAE. La CLECT s'est basée sur la méthode « du coût moyen » qui permet d'adopter l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence Zones d'Activité Economique, D'appliquer cette évaluation dans le calcul des Attributions de Compensation des communes à compter de l'exercice 2021, A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce rapport

Convention urbanisme avec l'Agglomération de Compiègne

La Commune de Moyvillers est depuis 6 ans en convention avec le service du Droits des Sols de l'Agglomération de Compiègne (ARC) pour l'instruction des documents d'urbanismes. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2020. Une nouvelle proposition a été faite par l'ARC pour 3 ans

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la convention.

Restes à Réaliser 2020 pour 2021

Pour pouvoir continuer à régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 il est nécessaire de voter des Restes à Réaliser (RAR) en concordance avec le budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les Restes A Réaliser.

Programmation travaux 2021

Une liste de projets a été étudié par le Conseil Municipal pour réaliser en priorité certains travaux. Ces travaux font l'objet de demande de subvention auprès des partenaires des communes (Etat, Département, Région).

Le Conseil Municipal a retenu les trottoirs de la Rue de la Chaussée après réfection des canalisations d'eau potable et la création d'une Maison d'Assistante Maternelle, le premier projet a déjà obtenu un financement. Le deuxième se fera en fonction des aides reçues des différents financeurs.

Le 22 janvier 2021
Le Maire ;
Annick DECAMP